

**MIXTES**

## **DORVAL CONVICTIONS**

**Une offre de gestion flexible labellisée ISR\*  
investissant dans les entreprises françaises et  
européennes**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.  
\* voir définition page 4



# DORVAL CONVICTIONS



Voir définitions page 5

- Une gestion flexible de 0 à 100% qui s'adapte aux configurations des marchés
- Une gestion active et sans contrainte, encadrée par une politique d'investissement socialement responsable
- Recherche à capter la croissance des entreprises françaises et européennes

## UNE GESTION ACTIVE ET SANS CONTRAINTE, ENCADRÉE PAR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE<sup>(1)</sup>

La construction et la gestion du portefeuille combinent approche financière et extra-financière et reposent sur :

1. Une détermination du taux d'exposition aux actions françaises et européennes.
2. Une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, i.e. s'inscrivant favorablement tant dans les grandes tendances que dans le contexte économique et financier.
3. Une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre et répondant aux critères définis par Dorval AM.
4. Une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, fondée sur une méthodologie propriétaire de notation établie depuis ces mêmes critères et combinant en outre analyses financière et extra-financière ainsi qu'une analyse du tandem « dirigeants / entreprises ».

<sup>(1)</sup>Pour plus d'informations concernant la politique ESG, cliquez sur le lien suivant : [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

|                                                                             |                                                                                     |                                                                                                                      |                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                             |                                                                                     |                                                                                                                      |                                                                                                    |
| <b>Décrypter les grandes tendances</b>                                      | <b>Apprécier l'environnement</b>                                                    | <b>Construire le portefeuille</b>                                                                                    | <b>Donner de la valeur à vos valeurs</b>                                                           |
| Macro-économie, tendances sociétales & enjeux liés au développement durable | Valorisation des classes d'actifs, tendances de marchés & perspectives sectorielles | Exposition aux thématiques porteuses, convictions retenues selon la méthode « GARP » (croissance à prix raisonnable) | Intégration ESG, gestion des exclusions* / controverses définies par la politique ISR de Dorval AM |

\*Pour plus d'informations sur l'approche des exclusions, veuillez consulter le site [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

## UNE GESTION FLEXIBLE DE 0 À 100% QUI S'ADAPTE AUX CONFIGURATIONS DES MARCHÉS

Les économies sont exposées à des crises de manière récurrente qui peuvent être source de risques, mais aussi d'opportunités. La détermination du taux d'exposition du portefeuille de Dorval Convictions à la classe d'actifs actions se fait en fonction du scénario macroéconomique et microéconomique retenu par les gérants. L'équipe de gestion du fonds peut faire varier l'exposition actions du fonds de 0 à 100% ; l'exposition obligataire ou monétaire peut varier de 0 à 100 %.

## CAPTER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

Parmi les valeurs françaises et européennes, Dorval Convictions investit aussi bien dans des grandes entreprises, pour assurer la liquidité et la visibilité, que dans les PME, pour leur effet accélérateur de performance

« Être totalement flexible dans nos pondérations entre deux classes d'actifs se comportant différemment en termes de performances et de risque, nous permet de pouvoir bénéficier du potentiel des marchés actions dans les configurations jugées opportunes... et d'en sortir quand nous pensons que c'est nécessaire »

**Louis Bert, Gérant de Dorval Convictions**

**POINT D'ATTENTION** Dorval Convictions permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le risque de perte en capital). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée minimum de 3 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Dorval Asset Management.

Les références à un classement/label ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou de son gestionnaire.

## 2 QUESTIONS AUX CO-GÉRANTS DE DORVAL CONVICTIONS

### Quel est l'intérêt d'une gestion flexible ?

“ Les économies sont exposées de manière récurrente à des variations importantes, sources de risques, mais aussi d'opportunités. Une gestion flexible permet d'ajuster la répartition entre actions et produits de taux selon l'évolution des marchés. L'atout essentiel d'une gestion flexible est de profiter, dans les phases économiques favorables, du potentiel de croissance du marché actions, tout en limitant le risque lié à celui-ci. La flexibilité est d'autant plus efficace que les marges de manœuvre sont importantes, et que les gérants ajustent leur allocation de façon dynamique... aux bons moments !

La gestion flexible nous semble une bonne solution pour traverser les cycles de marché, car elle délègue aux gérants le choix et le moment des ajustements à réaliser en fonction de leurs anticipations. ”

### Comment sélectionnez-vous les valeurs de la poche actions ?

“ Une fois le niveau d'exposition aux actions établi, nous effectuons notre sélection de valeurs de façon discrétionnaire.

Dans la phase de sélection de titres, nos recherches s'effectuent en priorité sur les thématiques d'investissement jugées porteuses, sans contrainte de taille de capitalisation boursière des entreprises. Nous attachons également une importance particulière à la valorisation de titres et privilégions les actions que nous considérons sous-évaluées... avec un potentiel de croissance.

Les investissements sont alors réalisés, après que nous nous sommes assurés de la bonne diversification sectorielle du portefeuille. ”

## PROFIL DE RISQUE

**Dorval Convictions n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.** Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions, risque lié à la taille de capitalisation, risque de marché, risque de taux, risque de crédit, risque de change et risque d'investissement sur les marchés émergents, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du Fonds, disponible auprès de Dorval Asset Management sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque\* : 1 2 3 **4** 5 6 7

\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).



Louis BERT



Stéphane FURET

## OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds a pour objectif de surperformer, sur la durée de placement recommandée de 3 ans, l'Indicateur de Référence composé de 50% de l'indice ESTR capitalisé et de 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis, par une gestion active de l'allocation entre actions de l'Union européenne et produits de taux et bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

### EN SAVOIR +

#### Fonds flexible

Produit financier dont l'allocation entre les classes d'actifs est variable dans le temps pour s'adapter, à tout moment, aux nouvelles configurations de marché. Dans le cas de Dorval Convictions, l'allocation est réalisée entre actions et produits de taux.

## ■ EN SAVOIR +

|                                                                                                              | Part R                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Part I                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Société de gestion</b>                                                                                    | Dorval Asset Management                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Nature juridique</b>                                                                                      | FCP de droit français de type OPCVM                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Durée de placement recommandée</b>                                                                        | 3 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Devise de référence</b>                                                                                   | Euro                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Indice de référence</b>                                                                                   | 50% de l'indice ESTR capitalisé et 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR). ESTR capitalisé, taux calculé quotidiennement par la BCE résultant de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour réalisées entre les banques les plus actives de la zone Euro. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. L'indice EONIA est calculé et publié par l'European Money Markets Institute sur le site Internet : <a href="http://www.emmi-benchmarks.eu">www.emmi-benchmarks.eu</a> . Euro Stoxx 50 NR (EUR) : indice reprenant les 50 valeurs les plus représentatives de la cote de la zone Euro, parmi les plus importantes capitalisations boursières. Il est calculé dividendes nets réinvestis. (Code Bloomberg : SX5T Index). L'indice est calculé par Stoxx et est disponible sur le site <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a> . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Classification SFDR</b>                                                                                   | Article 8                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Proportion minimale :</b><br>- d'alignement à la taxonomie <sup>(1)</sup><br>- d'investissements durables | 0%<br>0%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Date de création</b>                                                                                      | 31/12/2007                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Code ISIN</b>                                                                                             | FR0010557967                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | FR0010565457                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Affectation des résultats</b>                                                                             | Capitalisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Éligibilité</b>                                                                                           | Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Abonnement</b>                                                                                            | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Risque de perte en capital</b>                                                                            | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Frais d'entrée<sup>(2)</sup> maximum</b>                                                                  | 2 % maximum acquis au distributeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Frais de sortie<sup>(2)</sup></b>                                                                         | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation</b>                                      | L'incidence des coûts que vous payez chaque année. Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du Produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au Produit qui lui fournissent des services. 1,80 % de la valeur de votre investissement par an.<br>• dont rétrocession au réseau distributeur : 0,80%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | L'incidence des coûts que vous payez chaque année. Ces coûts représentent les frais d'exploitation inévitables du Produit et tous les paiements, y compris les rémunérations, aux parties liées au Produit qui lui fournissent des services. 1,00 % de la valeur de votre investissement par an.<br>• dont rétrocession au réseau distributeur : Néant |
| <b>Coûts de transaction</b>                                                                                  | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. 0,15 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Commissions liées aux résultats<sup>(3)</sup></b>                                                         | L'incidence des commissions liées aux résultats. La Société de Gestion prélève cette commission sur votre investissement en cas de performance positive et si le Produit surpasse son indice de référence, composé de 50% de l'indice ESTR capitalisé et de 50% de l'indice Euro Stoxx 50 NR (EUR) calculé dividendes nets réinvestis. Elle prélève alors 20% de cette surperformance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Modalités de souscription et de rachat</b>                                                                | Un millième de part                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Souscription minimale initiale</b>                                                                        | Un millième de part                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 500 000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Valeur liquidative d'origine</b>                                                                          | 100 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1000 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Valorisation</b>                                                                                          | Quotidienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Heure de centralisation</b>                                                                               | 13h00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Indicateur Synthétique de Risque<sup>(4)</sup></b>                                                        | 1 2 3 <b>4</b> 5 6 7                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark<sup>(5)</sup> pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.

**Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site [https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010557967/detail\(part R\)](https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010557967/detail(part%20R)) et [https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010565457/detail\(part I\)](https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010565457/detail(part%20I)). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site [https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010557967/detail\(part R\)](https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010557967/detail(part%20R)) et [https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010565457/detail\(part I\)](https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010565457/detail(part%20I)).**

**(1)** L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. **(2)** Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent **(3)** La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. **(4)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). **(5)** Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.labelisr.fr](http://www.labelisr.fr).

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Dorval Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Dorval Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Dorval Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Dorval Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com). Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en février 2023.

**Dorval Convictions** est un FCP de droit Français géré par Dorval Asset Management.

**Dorval Asset Management** – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP93-08 le 15/06/1993. Société Anonyme au capital de 303 025 € – RCS Paris B 391392768 – APE 6630 Z. Siège social 1 rue de Gramont 75002 Paris – [www.dorval-am.com](http://www.dorval-am.com)

**Natixis Investment Managers International** – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.